

Communiqué de presse

Comité permanent de défense et de développement de l'enseignement agricole public de Bourgogne

Une réunion de mise en place d'un comité régional de défense et de développement de l'enseignement agricole public s'est tenue le vendredi 25 mai à Quetigny (Côte d'Or).

Ce Comité bourguignon est une émanation du Comité permanent de défense et de développement de l'Enseignement Agricole Public au niveau national. Il regroupe des personnels (FSU, CGT), des usagers (FCPE, FIDL) de l'enseignement agricole public, ainsi que des organisations politiques (EELV, PCF, NPA, PS) et professionnelles (Confédération Paysanne, MODEF) dans le but d'informer l'opinion sur l'enseignement agricole public, de proposer des solutions pour en améliorer l'audience et le fonctionnement, et d'agir pour que ses propositions soient mises en œuvre. Le Comité Permanent a vu le jour le 10 novembre 2009 à l'occasion des Assises de l'Enseignement Agricole Public organisées par le Ministère de l'Agriculture, en réaction à celles-ci.

Les membres du comité font le constat de la nécessaire adaptation de l'agriculture, et donc de l'enseignement agricole public, prenant en compte les enjeux environnementaux, sociaux, énergétiques et démocratiques au niveau international.

A l'issue de cette réunion de mise en place, le Comité régional de Bourgogne a élaboré les propositions suivantes :

1. Mettre fin au plafonnement illégal des effectifs dans les classes de l'enseignement agricole public.

=> Ces mesures entraînent un refus d'élèves qui ont pourtant choisi de poursuivre leur scolarité dans l'enseignement agricole public. Ainsi par exemple, au lycée forestier de Velet, le plafond est fixé à 16 élèves en filière professionnelle travaux forestiers alors que les demandes sont plus nombreuses et que les débouchés professionnels existent. A Quetigny, le plafond de 16 élèves en première technologique STAV Aménagement a eu pour conséquence le refus d'élèves, l'un d'entre eux ayant finalement préféré redoubler sa classe de seconde afin de suivre l'enseignement de son choix l'année suivante.

Ces plafonnements sont un comble quand ensuite l'administration reproche aux établissements leur coût de formation à l'élève.

=> Certains établissements font le choix de dépasser les plafonds de recrutement imposés par l'administration, mais c'est alors au détriment des élèves et des personnels puisque les dédoublements prévus ne sont pas assurés. A Tournus, par exemple, le plafond de recrutement est fixé à 24 élèves en seconde professionnelle production horticole mais l'établissement a fait le choix d'accueillir 35 élèves. L'établissement ne reçoit donc pas la dotation qui lui permettrait de dédouble certains cours comme prévu dans les textes.

Le comité demande d'inverser la logique : le recrutement doit avoir lieu, les moyens adaptés aux besoins doivent alors être accordés.

2. Garantir le maillage de nos territoires par les établissements d'enseignement agricole publics.

=> Le rapatriement de certaines filières dans des établissements plus importants, voire la fermeture d'établissements (Semur en Auxois fermé en 2010), participe à l'abandon de certains territoires ruraux de Bourgogne. De nombreux jeunes se dirigent alors vers l'enseignement privé. Pour le comité, les petits établissements ou sites de formation (Velet, Champignelle, Cosne sur Loire, St Marcel, Gueugnon...) doivent être soutenus et développés.

=> Le maintien des établissements agricoles périurbains assure la mission d'éducation à l'environnement et à la connaissance du monde agricole par un public urbain (Quetigny par exemple).

3. Rouvrir les classes de 4^{ème} de l'enseignement agricole public, qui ont été gelées, pour maintenir la mission d'insertion scolaire dans l'enseignement public.

=> En effet, les lycées agricoles assurent l'accueil d'élèves de 4^{ème} et de 3^{ème} souvent en difficulté, et leur offrent des pédagogies plus adaptées et un cadre d'apprentissage leur permettant de se réconcilier avec leur scolarité. Ces classes permettent une remédiation scolaire efficace puisque, comme le souligne un récent rapport de l'ONEA (Observatoire National de l'Enseignement Agricole), près de 85% des élèves ayant fréquenté une classe de 3^{ème} de l'enseignement agricole public ont obtenu un diplôme de niveau V soit près de 10% de plus que pour chacune des autres composantes (enseignement privé).

=> Pourtant en Bourgogne, depuis septembre 2011, la classe de 4^{ème} du lycée agricole de Châtillon sur Seine a été gelée sans autre raison que budgétaire. Cette même année, la classe de 4^{ème} du lycée agricole de Château-Chinon a eu une dotation en moyens de fonctionnement (dotation horaire) ne correspondant qu'à la moitié de ses besoins effectifs, alors que l'équipe pédagogique est particulièrement dynamique et innovante. Pour septembre 2012, la décision a été prise de geler les classes de 4^{ème} des lycées agricoles de Beaune, d'Auxerre et à nouveau de Châtillon sur Seine.

4. Développer la part des lycées agricoles publics dans l'offre de formation initiale par voie scolaire dans l'enseignement agricole et notamment dans le secteur des services.

=> En Bourgogne, 76 % des effectifs du secteur des services sont accueillis dans des établissements privés (chiffre au 1^{er} octobre 2010).

Le comité rappelle que la scolarisation dans l'enseignement privé a un coût pour les familles. Cela est particulièrement regrettable pour des familles aux ressources souvent modestes qui sont contraintes de se diriger vers l'enseignement privé.

5. Affirmer un soutien tangible à une filière de production agricole profondément rénovée et à l'ensemble des 150 métiers auxquels forme l'enseignement agricole, et adapter pour cela la formation des personnels.

Les CFPPA de Bourgogne pourraient augmenter le nombre de formations offertes dans le domaine de l'agriculture biologique.

Dans le cadre de l'évolution nécessaire des pratiques de production, le contenu des enseignements en agronomie doit être adapté. Dans cette optique, Nous réaffirmons l'intérêt des exploitations rattachées aux établissements d'enseignement, comme supports pédagogiques et d'expérimentation.

En tant que vitrine des changements sociétaux, les restaurants scolaires des lycées agricoles devraient privilégier l'achat d'alimentation respectant les circuits courts et/ou les labels de qualité.

Le comité défend une agriculture écologiquement responsable et porteuse d'emplois rémunérateurs.

6. Renforcer les équipes pédagogiques, administratives et vie scolaire des lycées agricoles publics (CPE, Assistants d'Education, Infirmières, Conseillers d'orientation Psychologues, Assistantes Sociales, personnels de laboratoire,...).

=> Des établissements en Bourgogne n'ont pas de personnel de santé, y compris et surtout d'infirmière (Charolles, Velet...) ; dans d'autres établissements, une infirmière n'est présente qu'à mi-temps. Pourtant ces établissements accueillent des élèves internes, les besoins sont donc permanents. Lorsqu'il n'y a pas d'infirmière ou lorsqu'elle n'est pas présente à temps complet, la mise en œuvre de l'accueil des élèves handicapés (loi du 11 février 2005) alourdit considérablement la tâche des enseignants et proviseurs adjoints. Les élèves des lycées agricoles ne bénéficient pas de l'aide de professionnels chargés de l'information sur l'orientation (cette tâche revient à l'équipe éducative déjà bien occupée et non formée pour cela).

Pourtant les jeunes (scolaires et apprentis) ont de grands besoins d'informations et de conseils sur l'orientation de la part de professionnels formés.

7. Développer l'emploi public à hauteur des besoins, notamment par la mise en place d'un plan de titularisation ambitieux et par la création des postes nécessaires.

=> A la rentrée 2012, de nouveaux postes disparaissent sans réflexion à long terme, ni considération des besoins réels sur place. Ainsi, par exemple, l'équipe administrative de Mâcon Davayé perd un poste suite à un départ en retraite. A Tournus, un mi-temps d'enseignement en éducation socio-culturelle disparaît de la dotation avec des conséquences en matière d'animation de l'établissement. A Quetigny, personne ne comprend pourquoi le demi-poste de philosophie n'apparaît plus sur les listes, ni pourquoi la quotité de temps de travail de l'enseignant en aménagement a baissé alors que les besoins sont avérés.

Le plan de titularisation doit aussi concerner les agents des CFA et CFPPA.

8. Créer un véritable service public de la formation continue et par apprentissage.

=> Avec le système d'appel d'offres mis en place, les centres de formation (CFPPA) sont trop fréquemment mis en concurrence avec d'autres établissements publics et privés. Ce système fragilise les établissements publics. Il est important que les organismes de formation puissent s'engager de manière pluriannuelle sur des formations. Cet engagement pluriannuel améliore la visibilité et la stabilité des centres, gages de qualité des formations.

9. Conserver les spécificités qui font la qualité et la richesse de l'Enseignement Agricole Public

Il est impératif que notre enseignement puisse rester ouvert sur l'extérieur et promouvoir une pédagogie de terrain. Pour cela, il faudrait revenir à la présence d'un chauffeur et d'un car dans chaque établissement.

En outre, nous sommes vigilants sur le maintien du temps d'animation socio-culturelle pour la vie des établissements et de leur territoire.

Par ailleurs, nous considérons comme une richesse le maintien des trois voies de formation (professionnelle, générale et technologique) sur un même établissement.

Enfin, la mission de coopération internationale doit se poursuivre avec de réels moyens.

Les membres du Comité permanent bourguignon de défense et de développement de l'enseignement agricole public :

- **pour la Confédération Paysanne** : Christophe Brethenet (porte-parole Saône et Loire), Jack Rigollet (Yonne)
- **pour Europe Ecologie les verts** : Louis Bignand, Nicole Eschmann (vice-présidente du conseil régional)
- **pour la FCPE** : François Riotte
- **pour la FSU** : Philippe Dormagen (secrétaire régional)
- **pour le PCF** : Jean-Pierre Boinon, Isabelle De Almeida (responsable départementale du PCF en Côte d'Or, candidate aux législatives pour la 3^{ème} circonscription de Côte d'Or), Nathalie Vermorel De Almeida (Conseillère régionale)
- **pour le PS** : Michel Bachelard (Maire de Quetigny), Kheira Bouziane (adjointe au Maire de Quetigny, candidate aux législatives pour la 3^{ème} circonscription de Côte d'Or), Pierre Martinerie (conseiller général de Saône et Loire), Florent Sainte Fare Garnot, (Maire de Nevers), Thomas Thevenoud (conseiller général de Saône et Loire, candidat aux législatives pour la 1^{ère} circonscription de Saône et Loire)
- **pour le SNEP-FSU** : Michel Garcia
- **pour le SNETAP-FSU** : Nicolas Chaffurin, Evelyne Goulian, Sandrine Hilly, Arnaud Jankowski, Anne-Charlotte Lamotte d'Incamps, Anne-Caroline Vinet, Sabr Yazzourh
- **pour le SYAC-CGT** : Sandra Landemaine, Christophe Rebillard